



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 19 décembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 10 membres – 3 procurations – 13 votants

Administration Générale – Action sociale

510/2024 Création de la Maison de Santé du Val d'Argent sur Sainte-Marie-aux-Mines

M. le Président expose :

La CCVA a mené une réflexion sur la situation des professionnels de santé de son territoire. Des échanges ont été menés entre la collectivité et les professionnels de santé pendant plusieurs mois. Le choix de la localisation de l'équipement s'est porté sur le 2^e et 3^e étage du bâtiment « CIAP » situé rue Kroeber-Imlin à Sainte-Marie-aux-Mines.

Cette Maison de Santé permettra de disposer de locaux adaptés aux besoins des professionnels de santé et également de regrouper plusieurs types de soins (des médecins généralistes, des infirmiers, un ostéopathe, ...) en un même lieu facilitant ainsi l'accès aux soins des habitants de la vallée.

Pour l'accompagner dans sa démarche, le bureau d'études WPI CONSEIL a été désigné par la CCVA via le mandataire, la SERS, pour réaliser une étude de faisabilité et établir un programme technique détaillé recensant l'ensemble des besoins futurs du pôle santé.

A l'issue de l'étude de faisabilité, le projet retenu par la CCVA consiste à :

- ✓ rénover le bâtiment pour répondre aux normes actuelles notamment en termes d'accessibilité et de fonctionnalité pour l'activité médicale ;
- ✓ réaliser un aménagement intérieur de qualité, fonctionnel et convivial ;
- ✓ réaliser un nettoyage / curage de la sous-station située dans la maison du gardien.

Ainsi, 450 m² de surface de plancher (SDP) sur 2 étages seront rénovés pour un montant de travaux estimé de 600.000 € HT (valeur décembre 2024) hors mobilier et déménagement, soit un montant total de projet estimé à 1 100 000 €. Le bâtiment devrait être opérationnel pour fin 2025.

Plan de financement prévisionnel

Coût estimatif	Etat	Collectivité européenne d'Alsace	Région Grand Est	Reste à charge CCVA
1 100 000 €	308 000€	275 000 €	300 000€	217 000 €
100%	28%	25%	27%	20%

Le Conseil Communautaire, après délibération,

Vu les études réalisées par WPI CONSEIL telles que jointes en annexe de la présente délibération,

- **APPROUVE** le principe de transformation du 2^e et 3^e étage du bâtiment du CIAP en Maison de Santé
- **APPROUVE** le programme de l'opération,
- **DECIDE** de lancer la procédure de sélection d'un maître d'œuvre dans les conditions définies par la Règlementation applicable à la Commande Publique,
- **INSCRIT** au budget 2025 les crédits pour l'opération, soit un montant prévisionnel de 1.100.000€TTC (valeur décembre 2024) pour la réalisation de cette opération, comprenant le montant de l'ensemble des travaux et des études (honoraires et frais divers) nécessaires à l'opération,
- **CHARGE** le Président de solliciter des subventions auprès des organismes concernés, notamment auprès de la CeA, de l'Etat et le Région Grand Est (cf. plan de financement ci-dessus)
- **CHARGE** le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL
- **AUTORISE** le Président ou son mandataire à engager les procédures de consultations visant à confier une mission de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Président ou son mandataire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à signer les actes et contrats y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

La secrétaire de séance,



Régine ORSATI



Le Président,



Jean-Marc BURRUS